

Tableau des garanties

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES Par adhérent	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	15.000.000 € par année d'assurance dont 8.000.000 € par sinistre	
Dont : <ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus 	8.000.000 € par année d'assurance 1.200.000 € par année d'assurance	Néant 380 €
Faute inexcusable (dommages corporels : art. 2.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	380 €
Occupation temporaire des locaux	300.000 € par année d'assurance	
RC Dépositaire (selon extension aux conditions particulières)	25.000 € par sinistre	120 €
Défense (art. 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (art. 5 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €